

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
D'INSTALLATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-URCISSE  
DU : 20 mars 2026  
Convocation du : 17/03/2026**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Urcisse, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr KRAS Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 mars 2026

Présents : Mrs KRAS. BERTAUX. CHOCQUET. BELLANGER. MESSINE. GREGOIRE.  
Mmes BONNETIS C. BONNETIS L. GAUTHE SICARD. RENNAULT. PHILIPPOT

Absents : Néant

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : F. Bertaux

Assesseurs : BELLANGER Grégoire et MESSINES Julien

**1-PROCES-VERBAL D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Election du Maire :**

**Premier tour de scrutin :**

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire,

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

•Mr KRAS Michel – nombre de voix obtenues : 11

-Mr KRAS Michel, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

### **Election des Adjoints :**

Il a été procédé, ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr KRAS Michel, élu maire, à l'élection des adjoints.

#### **Election du Premier Adjoint :**

##### **Premier tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

\* Mr BERTAUX Francis – nombre de voix obtenues : 8

-Mr BERTAUX Francis, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Adjoint.

#### **Election du Deuxième Adjoint :**

##### **Premier tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

\* Mme BONNETIS Catherine – nombre de voix obtenues : 8

\* Mme BONNETIS Catherine, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième Adjointe.

### **OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS**

Néant

## 1 - Détermination du nombre d'adjoints au Maire (délibération n° 05/2026)

Le Maire, après avoir donné lecture des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder, à la création de deux postes d'adjoints au Maire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de SAINT-URCISSE,

A l'unanimité,

-Décide la création de deux postes d'adjoints au maire.

### Questions diverses

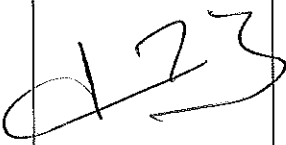


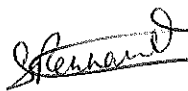




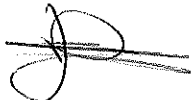
Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le présent procès-verbal de séance contient la délibération suivante :

- 1 - Détermination du nombre d'adjoints au Maire (délibération n° 05/2026)

Ont signé le présent procès-verbal de la séance précédente les membres présents à la réunion du 20/03/2026

KRAS Michel Maire		GAUTHE SICARD Stéphanie CM	
BERTAUX Francis 1 <sup>er</sup> adjoint		RENNAULT Sandrine CM	
BONNETIS Catherine 2 <sup>ème</sup> adjointe		MESSINE Julien CM	
CHOCQUET Christian CM		PHILIPPOT Massatié CM	
BONNETIS Lydie CM		GREGOIRE Thibaut CM	
BELLANGER Grégoire CM			